

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 16 janvier 2025
PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers :

en exercice : 16

Date des convocations :

10 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur les convocations qui leur ont été adressées par le maire, conformément aux articles L.5217-10-4 et L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

Absents excusés : Jean-Philippe GODET, Gary PATRON

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 [orf 24 février 1996]) : Carole GAUVRIT, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Finances – Marchés Publics – Subvention

- Rénovation énergétique et travaux de rafraîchissement de la salle polyvalente Ernest Renaud : demande de subvention auprès des services de l'Etat – programme DETR/DSIL 2025
- Convention avec le SyDEV pour le « Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2025 »

Questions diverses

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et modifié par délibération du 2 juillet 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT ;**

Tiers	Objet	Mt_HT	Mt_TTC	Date
CCPA	Modulaire chasse - raccordement EU	2 239,78	2 687,73	30/12/2024
Groupe Tecnagri	Vêtement de travail - EPI	123,77	148,52	14/01/2025
SIGNAUX GIROD	Panneau de signalisation rue de l'industrie	99,30	119,16	30/12/2024
TERRA AMENITE	Prestation - élaboration de la charte de l'arbre	2 400,00	2 880,00	14/01/2025
GARAGE RICHARD	Réparation - IVECO EX991YM	1 246,20	1 495,44	14/01/2025
BMD	Modulaire chasse - aménagement	2 642,26	3 170,71	30/12/2024

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m ²)	Type
Renonciation à la préemption					
17/12/2024	IA 08523624A0024	2	rue des Oiseaux		maison
31/12/2024	IA 08523624A0025	113	rue de la Bassetière		maison

DELIBERATIONS

Réf. 01 : RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ERNEST RENAUD : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT – PROGRAMME DETR/DSIL

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétiques et rafraichissement de la salle polyvalente Ernest Renaud dans le cadre du programme DETR/DSIL 2025.

Ce programme est potentiellement subventionnable. En effet la transition écologique et l'axe éducation/enfance/culture sont des opérations prioritaires fixées par l'Etat.

M. le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 40% des travaux (sur une base de 500 000€ HT de travaux).

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déposer une demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre du programme DETR/DSIL 2025 pour la rénovation énergétique et travaux de rafraichissement de la salle polyvalente Ernest Renaud,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 02 : CONVENTION AVEC LE SyDEV POUR « PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025 »

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que notre collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage.

En cas d'accord sur cette convention :

- Le Sydev engage automatiquement les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum
- A chaque commande, il en informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer
- En cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité
- Le montant total de la participation est proposé pour 1 500 €

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention n°2025.ECL.0016 relative au programme annuel de rénovation éclairage public 2025 pour un montant de 1 500€ et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Questions diverses :

- **Budget 2025** : commissions communales à convoquer pour préparer les besoins et les devis
- **Point sur les vœux** : espacer plus les manges-debout, enlever les chaises plus rapidement

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRET Joël clôt la séance à 21h09.

Le Maire, Joël BRET



Le secrétaire, Carole GAUVRIT